



Saint **Pierre** de **Chérennes**

## Conseil municipal du mardi 22 novembre 2022 Procès-verbal

- **Ordre du jour :**
  - . Ouverture de la séance
  - . Vérification du quorum
  - . Désignation d'un (e) secrétaire de séance
  - . Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 20 septembre 2022 – approuvé à l'unanimité

Nombre membres : 11    En exercice : 11    Présents : 10

Date convocation : 14/11/22

- Date d'affichage : 14/11/22

Présents : Mmes et Mess. André ROMÉY, Patrice FEUGIER, Chantal ROZAND, Pascale GAUTRON, Damien DUBOUCHEZ-CHABERT, Patricia DHERBASSY, Violaine LAGIER, Camille PEYBERNES, Gilles GAILLARD, Christian GIROUD

Absente excusée : Brigitte BRIEL

Secrétaire : Damien DUBOUCHEZ-CHABERT a été nommé.

### 1) Travaux en prévision pour 2023 :

- **Bâtiments :**
  - . Mise en conformité de l'installation électrique de la salle polyvalente suite au passage de la commission de contrôle
  - . Pose de 4 fenêtres à la mairie et de volets roulants au secrétariat, à la salle du conseil et à la garderie
  - . Mise en conformité du mur en bordure du jeu de boules vers l'église
  - . Demande de devis pour la pose de 2 portillons pour l'accès au bâtiment derrière la salle polyvalente
- **Voirie :**
  - . Pose de 21 m de tuyaux chemin du Saut du Loup en remplacement de tuyaux défectueux
  - . Travaux d'entretien sur une partie du chemin des Guinards endommagée par les pluies

### 2) Les délibérations adoptées à l'unanimité des membres présents :

- **Attribution d'un nouveau numéro à la parcelle pour l'achat de terrain :**

Après le bornage et la délimitation du terrain, la commune va acquérir la parcelle A 938 pour 16 a 47.
- **Vente de coupe de bois et coupe affouagère :**

Demande de l'Office National des Forêts pour les coupes 2023, pour le martelage et la désignation des garants. Vente d'une coupe de bois dans les secteurs 8 et 9 et la coupe affouagère est dans le secteur 5.
- **Tarifs :**

Il est décidé de modifier les tarifs pour la location des salles :

  - pour la salle des fêtes soit :
    - Pour le particulier St-Pierrois : 120 € + 50 € (chauffage du 01/10 au 30/04)
    - Pour le particulier extérieur : 320 € + 80 € (chauffage du 01/10 au 30/04)
  - pour la salle socio-culturelle réservée aux St-Pierrois soit : 130 €
- **Contrat d'assurance des risques statutaire (du personnel)**

. La collectivité charge le Centre de Gestion de l'Isère de lancer une procédure de marché public pour les agents affiliés à la CNRACL ou non, pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2023.

- **Décisions modificatives budgétaires pour équilibrer les comptes :**
  - . Augmentation (si besoin) du compte des charges du personnel suite au dégel du point d'indice
  - . Virement d'un compte de travaux pour régularisation
  
- **2 Demandes de subvention au Territoire :**
  - . Pour travaux sur bâtiments communaux
  - . Pour la voirie

### 3) PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

La 1<sup>ère</sup> étape du PLUI va s'achever avec la réalisation d'un document obligatoire le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Il propose au territoire des orientations pour les 10 à 15 ans à venir. Des réunions publiques d'informations auront lieu dans les communes suivantes :

- Vinay - le 29 novembre à 19h à la salle des fêtes
- St-Marcellin - le 08 décembre à 19 h à l'Espace St-Laurent
- Auberives en Royans - le 14 décembre à 19h à la salle des fêtes

Après cette 1<sup>ère</sup> étape, il sera réalisé les cartes graphiques représentant les différentes zones et leur règlement.

### 4) Informations diverses :

- Un permis de construire est accordé pour 2 logements sur la route des Vignes et un permis à caractère agricole doit être redéposé avec plus de précisions (hameau de l'Ile)
- La demande de subvention de l'ADMR sera examinée lors du prochain budget
- Il est envisagé d'entreprendre des procédures pour récupérer des concessions abandonnées dans l'ancien cimetière
- Il est décidé de vendre uniquement des concessions de 2 m<sup>2</sup> aux personnes extérieures à la commune
- La date des vœux est fixée **au samedi 14 janvier 2023 à 18h30**
- Le repas du 3<sup>ème</sup> âge aura lieu le 11 mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.